

SÉANCE DU 18 novembre 2019

71

Date de convocation : 14/11/2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit novembre, à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Noël BOURNONVILLE, Patrick LERETEUX, Isabelle PARIS, Sophia RIOT, Anne PINEAU, Daniel AUGUIN, Margaux PENARD, Gisèle LE MOIGNE, Françoise RUFFAULT, Lionel VAN AERTRYCK, Romain LEMARCHAND

Absent : Jérôme BOURNONVILLE ayant donné procuration de vote à Sophia RIOT, Tristan LE HEGARAT ayant donné procuration de vote à Noël BOURNONVILLE, Alexis DUFLOT ayant donné procuration de vote à Isabelle PARIS, Fabienne NOURRY

Secrétaire : Isabelle PARIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2019-77 LIGNE DE TRESORERIE 2019-2020

La ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € arrive à échéance le 30 novembre 2019. Il est nécessaire de la renouveler afin de gérer les décalages entre les encaissements de subventions et autres dotations de l'État, et le paiement des différentes dépenses.

Mme RIOT, adjointe aux finances, présente les propositions des banques consultées.

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre faite par la Caisse d'Épargne selon les conditions suivantes :

Montant de l'autorisation en cours	150 000 €
Durée	1 an
Commission d'engagement	300 €
Commission de non utilisation	Néant
Taux	0.60 %
Paiement des intérêts	Trimestriel

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer auprès de la banque Caisse d'Épargne un contrat de crédit de trésorerie, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

2019-78 DECISION MODIFICATIVE N°4 : OPERATION ECOLE PUBLIQUE

L'achat et la pose d'une structure de jeu dans la cour de l'école primaire ont été validés lors du BP 2019. Cet investissement a été prévu en deux temps afin de respecter les contraintes budgétaires de la commune. Dans un premier temps, pose d'un sol coulé, courant 2019 puis installation de la structure en 2020.

Or, toutes les opérations prévues pour l'exercice 2019 ne seront pas réalisées, des crédits sont donc disponibles. L'achat et l'installation de la structure est donc possible en une fois. Néanmoins, une décision modificative est nécessaire afin de réorienter les crédits budgétaires nécessaires à l'accomplissement de cet investissement, vers l'opération n°11 : Ecole publique.

DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET COMMUNE			
SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Opération 24 Aménagement de la place de l'église		Opération 11 Ecole publique	
2031-24-Frais d'études	- 6 715,32 €		
Opération 11 Ecole publique		2313-11-Constructions	12 315,32 €
2184-11-Mobilier	- 5 600,00 €		
TOTAL	- 12 315,32 €	TOTAL	12 315,32 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la décision modificative présentée ci-dessus.

2019-79 AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR EVENEMENTS FAMILIAUX

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Départemental (CTD), la commune de Saint-Médard-Sur-Ille a délibéré le 18/02/2014, à l'unanimité, sur la mise en place d'autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux.

La loi n°2016-1088 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels est venue depuis modifier le nombre de journées d'absence, rendant la délibération obsolète.

Il convient ainsi de délibérer à nouveau sur ce sujet, afin dans un deuxième temps de saisir le comité technique pour avis. Enfin une deuxième délibération viendra valider la mise en œuvre de ce nouveau régime d'absence exceptionnelle, au regard de l'avis du CTD.

Le comité technique départemental placé auprès du CDG 35 propose une liste d'événements familiaux permettant aux agents de solliciter des autorisations d'absence. Cette liste a un caractère indicatif et ne s'impose pas aux collectivités.

Objet	Propositions du Comité Technique Départemental (cdg 35)
MARIAGE-PACS	
de l'agent	5 jours
d'un enfant	3 jours
d'un père, d'une mère ou d'un beau-parent ayant eu l'agent à sa charge	1 jour
d'un frère, d'une sœur	2 jours
<i>Belle famille :</i>	
d'un beau-parent (parents du conjoint)	1 jour
d'un beau-frère, d'une belle-sœur,	
d'un neveu, d'une nièce (côté direct de l'agent)	
d'un oncle, d'une tante (côté direct de l'agent)	
DECES	
du conjoint (Mariage,pacs,vie maritale)	5 jours
d'un enfant	5 jours
d'un père, d'une mère ou d'un beau-parent ayant eu l'agent à sa charge	4 jours
d'un frère, d'une sœur,	3 jours
<i>Belle-famille :</i>	
d'un beau-parent (parents du conjoint)	1 jour
d'un beau-frère, d'une belle-sœur,	
d'un neveu, d'une nièce (côté direct de l'agent)	
d'un oncle, d'une tante (côté direct de l'agent)	
<i>Autre ascendant ou descendant :</i>	
d'un grand-parent, d'un arrière-grand-parent de l'agent	2 jours
d'un petit-enfant, d'un arrière petit-enfant	
D'un collègue	Durée des obsèques et délais de route
NAISSANCES	
Naissance (avec reconnaissance officielle)	3 jours
Adoption (cumulables avec les 11 jours de congé paternité)	3 jours
MALADIE ET HOSPITALISATION	
du conjoint (mariage, pacs, vie maritale)	5 jours (fractionnables en 1/2j)
d'un enfant à charge (pour les enfants de moins de 16 ans : jours cumulables avec ceux octroyés dans le cadre de la circulaire ministérielle du 20/07/1982)	5 jours (fractionnables en 1/2j)
d'un père, d'une mère ou d'un beau-parent ayant eu l'agent à sa charge	3 jours (fractionnables en 1/2j)
D'un grand-parent	1 jour (fractionnable en 1/2j)
Handicap	
Annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant	2 jours
Déménagement	1 jour

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la saisine du comité technique,
- **Approuve** la mise en place du régime d'absence pour évènement familiaux présentée ci-dessus, sous réserve de l'avis du comité technique.

2019-80 BIBLIOTHEQUE : MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE GRATUITE

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité lors du conseil du 09 septembre 2019, le principe de gratuité d'accès au réseau de lecture publique intercommunal. Dans un souci de cohérence, il est proposé au conseil municipal de se positionner sur la gratuité d'accès à la bibliothèque municipale à partir du 01 janvier 2020.

74

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la mise en place du principe de gratuité d'accès à la bibliothèque à partir du 01 janvier 2020.

2019-81 MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION POUR LA LOCATION DE LA SALLE J.J.FONTAINE

La salle J.J FONTAINE, ne dispose actuellement pas de tarification permettant sa location. Un travail préparatoire a été effectué afin de proposer au conseil municipal une tarification :

- Location à la journée : 160€
- Location week-end : 240€
- Caution : 800 €
- Caution ménage : 150 €

Une convention et un règlement de location seront par la suite rédigés et présentés au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la mise en location de la salle J.J FONTAINE,
- **Approuve** les tarifs proposés.

2019-82 ACQUISITION FONCIER : PARCELLE AB 321 RUE DES ECOLES

La parcelle numérotée AB 321, situé Rue des écoles, d'une surface de 220m² est utilisée à des fins de trottoir et de stationnement et a été aménagée en ce sens.

Cependant, cette parcelle ayant un usage de voirie est la propriété de M.et Mme COTIN.

Afin de régulariser la situation, la commune souhaite acquérir cette parcelle.

Les frais inhérents à cette vente seront pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** une proposition tarifaire de 5€ le m²,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

INFORMATIONS ET ACTES SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION

- **Entreprise HYNERA : Contrat de dératisation Cantine**
 - **Montant : 432€ TTC**

- **Entreprise POINT P : Fourniture de jardinières**
 - **Montant : 1450.36€ TTC**

- **Entreprise Motoculture Pièces Service : Débroussailleuse**
 - **Montant : 820.26€**

75

INFORMATIONS DIVERSES

Implantation d'antennes relais :

M. Le Maire annonce au conseil municipal que M. Moire a retiré son recours visant l'arrêté municipal qui autorisait la construction d'une antenne relais par l'opérateur FREE. M. Le Maire précise que la commune demandera des une participation aux frais de représentation, au regard des frais engagés suite au recours d'un avocat.

M. Le Maire informe que la commune a été informée par courrier que l'opérateur de téléphonie Orange est à la recherche d'un site afin d'implanter une antenne relais.

Il s'étonne que FREE n'ait pas procédé de la sorte lors de leur phase de prospection. Il regrette que la commune n'ait été informée de leur projet que le jour du dépôt de leur demande d'autorisation de construction.

La commune ne dispose actuellement d'aucune information sur les lieux éventuels d'implantation. Un rendez-vous avec l'opérateur est prévu.

Restaurant :

M. Lemarchand souhaite avoir des informations sur l'ouverture prochaine du restaurant. M. Le Maire précise qu'un candidat a été retenu. La compétence étant celle de la communauté de communes, il leur incombe la rédaction, et la signature du bail. Une ouverture en janvier est espérée.

Architecture :

Mme Pénard fait part au conseil municipal que l'IFFDEC, école de design et d'architecture, située à Rennes, est venu étudier l'architecture de la commune. Un travail d'étude ayant pour thème « l'architecture et la fête de Noël » a ainsi été réalisé par les étudiants. Une exposition de leurs travaux aura lieu dès le 31 janvier au sein de l'école. Une inauguration de l'exposition aura lieu jeudi 21 novembre à 19h00, au sein de cette même école, 50 rue Jules Andrade, à Rennes. Les élus y sont conviés.

Date du prochain conseil municipal : lundi 9 décembre 2019 à 20h00

Fin à 21h00

N. BOURNONVILLE			S. RIOT	
P. LERETEUX			I. PARIS	
J. BOURNONVILLE	Absent ayant donné pouvoir à Mme Sophia RIOT		D. AUGUIN	
G. LE MOIGNE			A. PINEAU	
F. RUFFAULT	Absente		F. NOURRY	
L. VAN AERTRYCK			R. LEMARCHAND	
T. LE HÉGARAT	Absent ayant donné pouvoir à M. Noël BOURNONVILLE		A. DUFLOT	Absent ayant donnée pouvoir à Mme Isabelle PARIS
M. PÉNARD				